

VERSION 2022

COMITÉ DE QUALITÉ GLOBALE (CQG)

INTERNATIONAL MANAGEMENT SCHOOL GENEVA



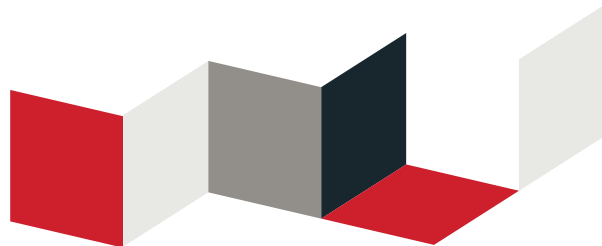
INTERNATIONAL
MANAGEMENT SCHOOL
GENEVA

Certified



Corporation

« Dans ce document, le masculin est utilisé à des fins de simplicité et d'allègement de la lecture, et il inclut naturellement les personnes de tous les genres. »



COMITÉ DE QUALITÉ GLOBALE (CQG)

1. MISSION

Le comité de qualité globale (CQG) joue un rôle essentiel dans l'encouragement de l'amélioration continue de la qualité académique et de l'impact social et environnemental de l'IMSG, conformément aux principes de B Corp et d'EFQM dans lesquels elle est engagée. Il est chargé de superviser et de promouvoir la qualité de l'enseignement, des programmes et des résultats pour garantir une éducation de haute qualité qui vise l'excellence. Il joue un rôle essentiel dans l'accréditation, l'évaluation des enseignants, et le suivi des résultats des étudiants. Il veille à la promotion de l'amélioration continue et contribue à l'élaboration du système d'assurance qualité (SAQ) de l'IMSG.

Pour mener à bien sa mission il doit établir un plan bisannuel de la qualité (PAQ) qui doit:

Article 1 : participer à l'élaboration de la planification stratégique en veillant à l'intégration des objectifs des normes qualité détenues par l'IMSG (EFQM, eduQa et Bcorp) et des 17 ODD de l'ONU,

Article 2 : identifier les accréditations et labels qui participent au développement de la qualité de l'offre de service de l'IMSG ainsi qu'à sa notoriété. Pour cela, le comité participe à la rédaction des rapports d'accréditation, à la préparation des visites d'audit. Il intervient également comme support à la mise en œuvre des recommandations des organismes d'accréditation,

Article 3 : créer les conditions pour que l'IMSG puisse maintenir ses accréditations,

Article 4 : évaluer la performance en mettant en place des mécanismes d'évaluation réguliers pour mesurer la performance de l'IMSG par rapport aux critères EFQM, eduQa et B Corp, aussi bien sur le plan interne qu'externe,

Article 5 : mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des enseignements et en assurer le suivi. Il peut inclure des évaluations par les étudiants, des observations en classe, des revues par les pairs et d'autres méthodes d'évaluation,

Article 6 : développer le principe d'amélioration continue en identifiant les domaines de faiblesse, en formulant des recommandations pour l'amélioration et proposant des actions correctives. Le comité peut également encourager l'innovation pédagogique, la recherche de meilleures pratiques et l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer l'expérience éducative des étudiants,

Article 7 : assurer une orientation client et parties prenantes en mettant l'accent sur la satisfaction des parties prenantes, y compris les étudiants, les enseignants, le personnel et la communauté locale,

Article 8 : solliciter les parties prenantes en travaillant en étroite collaboration avec les enseignants, les étudiants, les diplômés, les employeurs pour recueillir des commentaires, des suggestions et des idées d'amélioration,

Article 9 : promouvoir l'engagement social et environnemental en encourageant et soutenant les initiatives qui permettent à l'IMSG de renforcer son engagement envers la société et l'environnement, en alignant ses actions sur les valeurs EFQM, eduQa et B Corp tout en proposant des services communautaires impliquant les étudiants, le personnel et les enseignants visant à contribuer à la réalisation des ODD localement,



Article 10 : encourager la recherche sur les ODD en soutenant les initiatives de recherche visant à trouver des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux liés à ces objectifs,

Article 11 : communiquer avec transparence et responsabilité sur les actions de l'IMSG en rendant compte des progrès réalisés, des défis rencontrés et des initiatives d'amélioration mises en œuvre et participe à la communication externe de l'établissement concernant ses accréditations EFQM, eduqua et B Corp mettant ainsi en valeur son engagement envers l'excellence académique et sociale.

Article 12 : former et sensibiliser à la qualité en organisant des formations pour attirer l'attention des membres de l'IMSG aux principes de l'EFQM, d'eduQua et de B Corp, favorisant ainsi une culture de responsabilité et d'excellence,

Article 13 : mettre en place une veille des bonnes pratiques en réalisant des comparaisons avec d'autres institutions EFQM, eduQua et B Corp afin de stimuler l'innovation et l'amélioration continue,

2. ORGANISATION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le Comité qualité se réunit en principe deux fois par an, il est nommé pour quatre ans.

Les séances du Comité d'éthique et de déontologie ne sont pas publiques. Un procès-verbal est tenu. Son accès est régi par la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles.

3. PROCÈS-VERBAUX ET AVIS RENDUS

Les procès-verbaux sont rédigés par les membres du CQB. Ces derniers décident de rendre ses avis publics ou non. L'accès aux documents du Comité qualité est protégé par la Loi de protection des données personnelles.

4. SECRET DE FONCTION

Les membres du comité qualité sont soumis au secret de fonction pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions dans la mesure où la Loi de protection des données ne permet pas de les communiquer à autrui.

L'obligation de garder le secret subsiste après la fin des fonctions.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

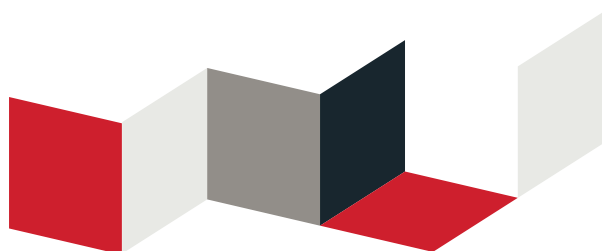
Le présent règlement d'organisation entre en vigueur dès le 1er janvier 2020.

6. MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Mme Roselyne Delaye, présidente IMSG

Mme Sabine Ryckeboer, SRY Consulting

Richard Delaye Habermacher, Dean IMSG





 **MSG** | INTERNATIONAL
MANAGEMENT SCHOOL
GENEVA

COMITÉ DE QUALITÉ GLOBALE (CQG)
Campus Biotech · Chemin des Mines 9 · CH-1202 Geneva · Switzerland